

Arrêté n° 2023-670
portant création d'emplois non permanents dans le cadre
de la mission Remplacement

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la délibération n°2020-49 du 12 novembre 2020 portant délégation de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création des emplois annexés au présent arrêté pour satisfaire les besoins de la mission Remplacement pour l'année 2024 ;

Arrête :

Article 1 :

Pour la période du 1er au 31 décembre 2024, il est procédé à la création de 39 emplois dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 DEC. 2023

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Filière	Catégorie	Grade	Quotité tps de travail	Motif de recrutement	Date de création	Date de suppression	Nombre de postes
Administrative	C	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	15
Administrative	C	Adjoint administratif	28/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	1
Administrative	C	Adjoint administratif	21/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	1
Administrative	C	Adjoint administratif	17.5/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	2
Administrative	C	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	2
Administrative	C	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	1
Administrative	C	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	2
Administrative	C	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	28/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	1
Administrative	B	Rédacteur territorial	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	2
Administrative	B	Rédacteur territorial	28/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	2
Administrative	A	Attaché territorial	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	3
Technique	C	Adjoint technique	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	1
Technique	C	Adjoint technique	17.5/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	2
Médico-sociale	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	2
Médico-sociale	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	1
Médico-sociale	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	20/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	1
Médico-sociale	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	17.5/35 ^{ème}	Art L 332.23 1 [°] CGFP	01/01/2024	31/12/2024	1

TOTAL POSTES CREEES : 40